

EB  
DM

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le lundi 22 août 2016 à 19 h 30 à laquelle étaient présents:

Madame et messieurs les conseillers suivants : Yvan Côté Louis Boulianne, Anne Pelletier, Alain Thériault et Patrick Michaud formant quorum sous la présidence de M. Émilien Beauieu, maire

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-105-16

**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Patrick Michaud  
et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert et dont copie est annexée aux archives de la corporation.

RS-106-16

**Adoption du procès-verbal de la dernière réunion**

Il est proposé par Anne Pelletier  
et résolu

que le procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2016 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**Conciliation bancaire**

La conciliation bancaire démontre un solde au 22août 2016 de 555,482.77 au compte courant et de 114,783.04 au fonds de roulement.

**Période de questions**

Aucune question

RS-107-16

**Approbation des comptes**

Il est proposé par Alain Thériault  
et résolu

d'accepter les comptes ci-dessous décrits :

1. Petite caisse : Postes Canada	155.55	
Épicerie 4 Sous	1.85	
Pauline Bossé (ménage)	<u>75.00</u>	232.40
2. Bell Canada Caserne des pompiers	56.97	
Cantine	126.10	
Biblio & Chalet communautaire	109.66	
Bureau municipal	<u>192.85</u>	485.58



No de résolution  
ou annotation

3.	Petite Caisse	Fabrique de Packington Korvette Bistro Pauline Bossé (ménage)	69.30 5.95 49.00 <u>30.00</u>	
4.	Bell Mobilité		38.93	
5.	Hydro Québec	Caserne Garage municipal Camping 35B rue Principale 112 rue des Érables Cantine	251.41 243.55 1,321.15 36.34 372.88 <u>925.50</u>	3,150.83
6.	Hydro Québec Biblio & Chalet		371.42	
7.	Place du Travailleur		263.19	
8.	PiècesTémiss		75.32	
9.	Pétroles J. Larochele		2,450.81	
10.	MRC de Témiscouata		109.00	
11.	Macpek.		101.15	
12.	Les Arts Dufort		3,121.57	
13.	Solution Témis		39.26	
14.	Club Lions Dégelis		237.50	
15.	Groupe Voyer		132.29	
16.	BMR		190.66	
17.	Énergie Ressource Naturel		28.00	
18.	Hydro Québec (35A Principale)		60.56	
19.	R.I.D.T		13,833.37	
20.	Jean C Dupont		127.28	
21.	Plomberie G.M		84.02	
22.	Coop Service pétrolier		1,119.47	
23.	Débroussailleuse R.B. enr		2,391.48	
24.	Aménagement Lamontagnes		11,003.11	
25.	Maritimes Bearing		245.61	
26.	Hydro Québec (rue global mois juin)		116.07	
27.	Carrossier Éric Morin		5,288.85	
28.	Hydro Québec (rue global mois juillet)		119.95	
29.	Joseph Dumont (rue Bocage)		1,297.83	
30.	Irving (propane cantine)		701.21	
31.	Manic Sanitation		369.79	
32.	Eurovia Québec Construction		17,018.95	
33.	Construction DJL inc.		5,354.48	
34.	Usinage Industriel Dégelis		119.76	
35.	Fondation du CSSS		30.00	
36.	Fabrique St-Benoit (messe défunt)		300.00	
37.	Commission des Loisirs (6 repas nouveau arrivants)		90.00	
38.	Épicerie des 4 Sous		211.57	
39.	CDC Hydraulique		142.67	
40.	Peterbilt		330.36	
41.	Garage DS Jalbert (unité d'urgence)		511.58	



No de résolution  
ou annotation

42. Équipement Sigma	325.96
43. Roger A Pelletier	54.30
44. Ville de Dégelis	774.00
45. Piney Bowes	139.50
46. Cégep de Rimouski (formation pompiers)	1,328.69
47. Maximetal	83.53
48. Catsports (dossard, ballon soccer)	<u>266.63</u>
<b>Total</b>	<b>72,806.09</b>
49. BMR	421.67
50. Municipalité de St-Jean-de-la-Lande (traitement surface)	10,958.80
51. Carrefour du camion R.D.L.	<u>273.94</u>
<b>Total</b>	<b>84,405.75</b>
52. Dickner (compresseur)	2,546.80
53. Entreprises Jean-Rock Roy	<u>122,043.01</u>
<b>Total</b>	<b>209,050.31</b>
54. Déménagement Livre-Tout	8.86
55. Zap (internet)	201.21
56. Actual Conseil	6,386.86
57. Énergie Ressource (avis mutation)	8.00
58. Hydro-Québec (chalet communautaire)	273.65
59. Alcide Ouellet	84.49
60. BMR (camping)	278.97
61. Pièces Tennis	193.17
62. Dénéage & Livre –Tout	18.47
63. Fédération québécoise municipale	241.45
64. Caureq (guide de poche pompier)	257.40
65. Sorties pompiers (19 juin-30 juillet 2016)	1,070.00
66. Comm. Scol. du Fleuve & des Lacs (pompiers)	1,080.00
67. Pièces Tennis (fourniture garage)	42.37
68. Maritime Bearing (bearing tracteur pelouse)	31.97
69. Groupe Dynaco BMR (fourniture garage)	21.65
70. Les Services Kobilab	296.80
71. L' Arsenal (chapeaux (2))	928.13
72. Aréo-Feu (gants)	145.82
73. Carrefour du Camion (fourniture garage)	155.11
74. Bell Canada Bureau	192.99
Caserne	57.04
Chalet communautaire	60.77
Plage municipale	<u>126.17</u>
<b>Total des comptes à payer</b>	<b>436.97</b>
	<u><u>221,211.21</u></u>

RS-108-16

**Approbation de la convention collective 2016-2020**

Une entente de principe est intervenue entre le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2537 – SC FP (secteur Packington), le 29 juin dernier concernant le renouvellement de la convention collective des cols bleus. Le 19 juillet, il y a signature de la convention collective et sa durée est de 5 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2020. Les membres du conseil ayant pris connaissance de l'entente et sont en accord.



No de résolution  
ou annotation

Après délibération,  
il est proposé par Yvan Côté  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington entérine l'entente  
intervenue pour le renouvellement de la convention collective.

Adoptée à l'unanimité

RS-109-16

**Travaux 6<sup>ème</sup> Rang : Financement**

ATTENDU que la municipalité de St-Jean-de-la-Lande a réalisée des travaux  
de rechargement et de traitement de surface sur le chemin Bellefave,  
prolongement du 6<sup>ème</sup> Rang à Packington;

ATTENDU qu'une partie de traitement de surface et de rechargement n'avait  
pas été réalisés lors de nos travaux sur une longueur de 158 mètres;

ATTENDU que le Conseil municipal de la paroisse de Packington a profité  
de l'occasion pour mandater la municipalité de St-Jean-de-la-Lande de réaliser  
les travaux sur 158 mètres dans le secteur Packington pour lier les deux  
tronçons;

ATTENDU que le Conseil municipal de la paroisse de Packington a autorisé  
les travaux;

ATTENDU que le Conseil désire financer cette dépense de 10,958.80 \$;

En conséquence,  
il est proposé par Patrick Michaud  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington emprunte un montant de  
10,958.80 au fonds de roulement pour financer cette dépense pour une période  
de deux ans.

Adoptée à l'unanimité

RS-110-16

**Amendement résolution 99-2016**

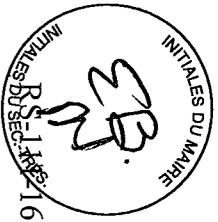
Il est proposé par Louis Boulianne  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington amende le premier  
paragraphe de la résolution 99-2016, on aurait dû lire :

Stéphane Latouche demande une dérogation mineure en rapport avec le chalet  
qui est en partie situé dans la bande riveraine. La galerie était à l'origine d'une  
profondeur de 5 pieds et 8 pouces, elle a été agrandie de 6 pieds 4 pouces. Un  
empiètement de 6 pieds 4 pouces est donc dérogatoire et il demande de lui  
accorder cette dérogation en vue de rénovation ultérieure pour être conforme.

Le reste du texte est conforme.

Adoptée à l'unanimité



**Résultat de l'ouverture des soumissions travaux asphaltage rue Principale des Érables et travaux divers**

Nous avons reçue deux soumissions pour les travaux d'asphaltage de la rue Principale, des Érables et divers travaux. Le plus bas soumissionnaire conforme est Gervais Dubé inc au montant de 77,740.05 \$.

Après délibérations,  
il est proposé par Yvan Côté  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retienne la soumission de Gervais Dubé inc pour la réalisation des travaux d'asphaltage des rues Principales et des Érables et divers travaux.

Que les travaux seront payés avec la subvention de la taxe d'accise sur l'essence et du règlement d'emprunt prévu à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

RS-112-16

**Mutuelle CSST : Résolution en vue de la signature d'une entente avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention**

Il est proposé par Patrick Michaud  
Et résolu

que les administrateurs en ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la *Commission de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2017 soit acceptée telle que rédigée, et que la **Fédération québécoise des municipalités** soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la municipalité.

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington a pris connaissance du document intitulé Mutuelle de prévention « FQM-Prévention (MUT-00709) - Convention relative aux règles de fonctionnement », précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle.

Adoptée à l'unanimité

RS-113-16

**Demande de soumissions pour le marquage de la chaussée**

Il est proposé par Louis Boulianne  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington demande des soumissions pour la réalisation de travaux de marquage de la chaussée sur différentes rues et routes de la municipalité. Les soumissions seront reçues sous enveloppes scellées jusqu'à 11 heures au bureau municipal et seront ouvertes publiquement le 23 septembre 16. Les travaux devront être complétés au plus tard le 15 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

RS-1124-16

**Laforest Nova Aqua : Offre de services**

Mme Julie Gauthier, ing. M.S.C.A., hydrogéologue a fait parvenir une offre de services pour le dossier de l'alimentation en eau potable du camping municipal de Packington et la demande d'autorisation en vertu de l'article 31.75 de la LQE. Laforest Nova Aqua, dans son offre demande des honoraires de 16, 239.\$ pour la réalisation du mandat.

Les honoraires couvrent uniquement les aspects hydrogéologiques de la demande d'autorisation. Si des études complémentaires sont requises dans le cadre de la demande d'autorisation, des mandats distincts devront être attribués par la municipalité aux professionnels concernés (ex. : étude biologique en vertu du paragraphe 9 de l'article 7 du RPEP, étude de caractérisation environnementale de site phase 1, plans et devis associés au réseau de distribution, étude d'impact économique si un impact sur les activités agricoles est anticipé, demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE si un traitement d'eau est nécessaire, etc.). Toute demande d'information supplémentaire pouvant être formulé par le MIDDELCC dans le cadre de l'analyse de la demande d'autorisation fera l'objet d'une facturation aux taux horaires détaillés dans l'offre.

Après délibération,  
il est proposé par Alain Thériault  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accepte l'offre de Laforest Nova aqua pour le dossier de l'alimentation en eau potable du camping municipal et de la demande d'autorisation en vertu de l'article 31.75 de la LQE.

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington emprunt 20,000.\$ au fonds de roulement pour la réalisation de ce mandat. Que cet emprunt sera remboursé sur une période de cinq (5) ans.

Adoptée à l'unanimité

**Abrasisif 2016-2017**

Nous avons reçue deux soumissions pour la réalisation des travaux de confection des abrasifs pour la saison hivernale 2016 – 2017.

Le Conseil convient de prendre une décision dans ce dossier lors de la réunion régulière du 6 septembre prochain.

**Avis de motion RG-281-2016**

Monsieur Patrick Michaud, conseiller donne avis de motion qu'à une séance subséquente, le conseil municipal de la paroisse de Packington adoptera le règlement 281-2016 modifiant le règlement 269-2014 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

**Adoption du projet de règlement 281-2016 modifiant le règlement 269-2014 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

Il est proposé par Louis Boulianne  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le projet de règlement 281-2016 ci-dessous décrit :

**PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 269-2014 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU que le législateur (l'Assemblée nationale) a adopté le 10 juin dernier le Projet de loi 83 (Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique, 2016,c.17) ;

ATTENDU les modifications apportées à différentes lois concernant les organismes municipaux ;

ATTENDU que parmi celle-ci, l'obligation est faite aux municipalités de modifier le code d'éthique des élus ;

ATTENDU que les municipalités ont jusqu'au 30 septembre 2016 pour se conformer à l'article 7.1 de cette loi ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance régulière du 22 août 2016 ;


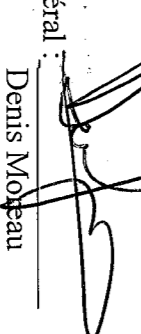
Par conséquent, il est proposé et résolu que le projet de règlement 281-2016 soit adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

Article 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si au long reproduit

Article 2 Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Article 3 Le présent règlement modifie le règlement 269-2014 et entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance du 22 août 2016

Maire :  Directeur général :   
Emilien Beaulieu Denis Morneau

Adoptée à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

RS-1116-16

**Avis de motion RG-282-2016**

Monsieur Patrick Michaud, conseiller donne avis de motion qu'à une séance subséquente, le conseil municipal de la paroisse de Packington adoptera le règlement 282-2016 amendant le règlement 263-2012 sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Packington.

**Adoption du projet de règlement 282-2016 amendant le règlement 263-2012 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux**

Il est proposé par Louis Boulianne  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le projet de règlement 282-2016 ci-dessous décrit :

**PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 263-2012 SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON**

**ATTENDU QUE** la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;

**ATTENDU QUE** la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement;

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement;

**ATTENDU QUE**, le projet de loi 83, adopté le 10 juin 2016, à son article 16.1 prévoit une nouvelle obligation qui doit être respecté par les employés municipaux;

**ATTENDU QUE** l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 22 août 2016 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 16 août 2016;

**ATTENDU QUE**, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé de la nouvelle disposition incluse dans l'amendement a été publié le 24 août 2016;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Packington;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 22 août 2016;



**EN CONSÉQUENCE**, il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Packington, et ledit conseil ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

#### **Article 1 Préambule**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

#### **Article 2 Objet**

Le présent règlement a pour objet d'adopter un amendement au code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

#### **Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés en annexe A**

La règle 3 – La discrétion et la confidentialité ajoute un quatrième paragraphe au code et se lira comme suit :

**Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.**

#### **Article 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie**

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le maire reçoit l'attestation du directeur général /secrétaire-trésorier.

Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'employé.

#### **Article 5 Amendement**

Le présent règlement amende le règlement 263-12 et remplace tout règlement, résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le Code.

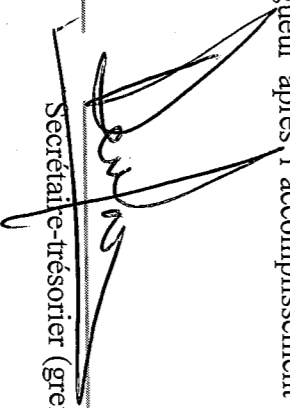
#### **Article 6 Entrée en vigueur**

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

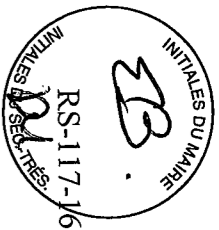
Maire



Secrétaire-trésorier (greffier)



Adoptée à l'unanimité



No de résolution  
ou annulation

**Acquisition d'emprise pour le prolongement de la rue du Bocage**

Il est proposé par Yvan Côté  
et résolu

Que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise Émilien Beaulieu, maire et Denis Moreau, directeur général à signer pour et au nom de la municipalité de Packington l'acte d'achat avec M. Israël Pelletier concernant le prolongement de la rue du Bocage tel que mentionné dans la description technique préparée par M. Bernard Labrie, arpenteur-géomètre en date du 27 novembre dernier sous la minute 2400 pour un prix forfaitaire de un dollar.

Adoptée à l'unanimité

RS-118-16

**Colloque de la Zone Bas-St-Laurent Ouest de l'Association des directeurs municipaux**

Le colloque aura lieu à Notre-Dame-des-Neiges le jeudi 8 septembre prochain à la salle paroissiale

Après délibération,  
il est proposé par Louis Boulianne  
et résolu

que le Conseil autorise le directeur général à participer au colloque de zone de l'Association des directeurs municipaux. Que le Conseil autorise le paiement de l'inscription ainsi que les frais de déplacements pour cette journée.

Adoptée à l'unanimité

RS-119-16

**Camping Québec : renouvellement adhésion**

Il est proposé par Anne Pelletier  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington renouvelle son adhésion à Camping Québec pour un montant de 330.80 taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

RS-120-16

**Festival La Forêt sous toutes ses couleurs**

Il est proposé par Alain Thériault  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accorde une aide financière de 100.\$ au comité organisateur de la première édition du Festival La forêt sous toutes ses couleurs.

Adoptée à l'unanimité

**Tournoi des pompiers : Publicité radio**

Horizon FM 95,5 offre de réaliser une publicité pour le tournoi des pompiers APEQ 2016, soit 10 messages de 30 secondes au tarif de 140.\$ plus taxes.

Après délibération,  
il est proposé par Yvan Côté  
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington accepte l'offre de réaliser 10 messages radio pour le tournoi 2016 de APEQ. Le Conseil désire profiter de l'occasion pour inviter les municipalités en 2017 à Packington pour le prochain tournoi.

Adoptée à l'unanimité

**Compte-rendu de diverses réunions**

M. le maire donne le compte-rendu de la dernière réunion de la Corporation de développement économique de la région de Dégelis ainsi que de la MRC de Témiscouata

**Période de questions**

- Une contribuable demande des explications concernant les travaux sur le 6<sup>e</sup> rang.

**Levée de l'assemblée**

À 20 h 10, M. Émilien Beaulieu, maire propose la levée de l'assemblée

